



# Les enjeux du 25 mai

*Audace et réalisme*

*2014-2019*



1

---

**Proposition  
d'Itinera**

*Développement d'une feuille de route pour  
créer 13 000 MW de nouvelle capacité et  
une meilleure exploitation de la capacité  
d'ici 2025*

*Des investissements pour remplacer plus de 13 000 MW sont nécessaires d'ici 2025. À défaut, la Belgique se retrouvera avec un problème de marge de réserve négative. À moyen terme, la sortie du nucléaire (6 000 MW) requiert la mise en place d'une capacité de remplacement équivalente au double de ces 6 000 MW. Avant même que la sortie du nucléaire ne soit finalisée, donc avant 2025, nous aurons besoin d'une capacité de remplacement égale à la capacité actuelle produite par le nucléaire.*

En 2015, les deux plus anciennes centrales nucléaires de Doel seront fermées après 40 années de service. La capacité nucléaire s'éteindra progressivement entre 2015 et 2025. Avec la disparition programmée de ces quelque 6 000 MW de capacité nucléaire, notre pays ne pourra pas se contenter de mettre en place une capacité équivalente d'ici 2025. Comme tous les autres pays, la Belgique utilise actuellement elle aussi des centrales électriques relativement anciennes (gaz, charbon, centrales de pointe) dont la durée de vie ne peut être prolongée indéfiniment. Les anciennes centrales nucléaires ne seront donc pas les seules à devoir fermer leurs portes.

Il résulte de l'analyse qu'un investissement de substitution de plus de 13 000 MW est nécessaire d'ici 2025. À moyen terme, la sortie du nucléaire signifie donc qu'il faudra mettre en place une capacité de remplacement équivalente au double des 6 000 MW que représente le nucléaire. Avant même que la sortie du nucléaire ne soit finalisée, donc avant 2025, nous aurons besoin d'une capacité de remplacement égale à la capacité que représente actuellement le nucléaire.

Les indispensables investissements de remplacement ne se font malheureusement pas spontanément. Les prix de gros de l'électricité sont actuellement si bas que l'on ferme des centrales plutôt que d'en construire de nouvelles. Cette situation découle de la surcapacité des pays voisins à laquelle notre marché est lié. Combinée à une demande d'électricité actuellement en baisse, la surcapacité existante opère une pression sur les prix. Bien que des décisions d'investissement soient nécessaires à très court terme, rien n'indique que les difficiles conditions de marché que nous rencontrons s'amélioreront rapidement de manière radicale.

---

***“Avant même que la sortie du nucléaire ne soit finalisée, donc avant 2025, nous aurons besoin d'une capacité de remplacement égale à la capacité que représente actuellement le nucléaire”***

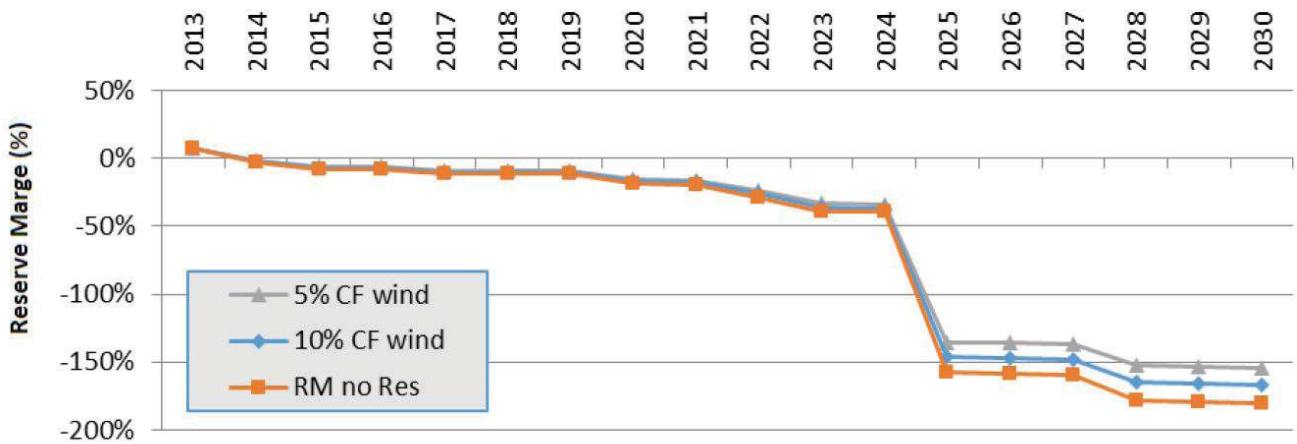
---

À défaut d'investissements privés soulevés par le marché, une forme d'intervention publique s'impose. Tout semble indiquer que le prochain gouvernement sera dans l'obligation d'élaborer une feuille de route pour créer 13 000 MW de capacité supplémentaire d'ici 2025.

La réduction et le déplacement de la demande de pointe devraient constituer un chapitre important de cette feuille de route. Il est moins cher de déplacer la demande de pointe de grands et moins grands consommateurs d'électricité que de construire des centrales de pointe qui seront peu utilisées. Certaines entreprises peuvent reporter leur demande énergétique ou l'étaler dans le temps. C'est surtout dans les régions avec un coefficient industriel important et particulièrement énergivore que la capacité de déplacement de la demande énergétique est intéressante. Moyennant les bons incitants (une indemnisation anticipée de l'investissement et une indemnisation en fonction des prestations), l'effacement de consommation électrique (load shifting) peut, dans le cadre d'une solution, être un élément avec un bon rapport coût-efficacité.

Le Plan Wathélet de 2013 est une bonne base pour une telle feuille de route. D'ici à 2025, il serait souhaitable que soit défini un plan stratégique général reprenant une succession d'objectifs en matière de capacité et de gestion de la demande à court terme. Un plan stratégique à long terme doit en outre s'intéresser aux modèles de marché qui correspondent le mieux aux objectifs stratégiques. Le modèle de marché actuel n'attire pas les investissements nécessaires, et il faudrait dès lors certainement envisager une adaptation du modèle de marché.

### Évolution de la marge de réserve belge sans investissement de remplacement (2013-2030)







2

---

**Proposition  
d'Itinera**

*Un glissement de la pression fiscale vers d'autres domaines que le travail peut être neutre sur le plan de la redistribution*

*Un glissement de la pression fiscale vers d'autres domaines que le travail s'impose. Itinera soutient qu'une réforme fiscale doit être réaliste du point de vue budgétaire. On peut aussi imaginer des réformes judicieuses qui peuvent être neutres sur le plan de la redistribution. Itinera analyse différentes pistes dans les deux dimensions (budget et redistribution).*

Les propositions avancées par les partis frappent par leur coût élevé. Souvent, les avantages des modifications proposées se concentrent sur certains groupes de revenus. Tandis que les revenus les plus bas ne sont pas concernés par les réductions fiscales proposées parce qu'ils ne paient pas d'impôt. Pourtant, une réforme fiscale peut selon Itinera également générer des avantages pour les déciles les plus bas. **Nous proposons à cet effet le système de l'impôt négatif sur le revenu.** Grâce à cela, la situation fiscale ne deviendra que partiellement moins favorable suite à un passage du 'chômage' au 'travail', ce qui va augmenter l'incitation à travailler.

Si l'impôt sur le travail est diminué du même montant que les taxes à la consommation sont augmentées, l'imposition totale du citoyen n'augmente pas. En ce qui concerne les taxes environnementales, notamment sur l'énergie, le transport et la pollution, un exercice équivalent à 1% du PIB serait aussi à envisager. La littérature spécialisée confirme qu'un tel glissement génère des avantages en matière d'efficacité. Si le supplément de croissance économique que rapporterait cette mesure est investi dans la lutte contre la pauvreté et dans les politiques sociales, alors les résultats en termes d'équité deviennent bien différents des "calculs sommaires" de l'effet direct des réformes fiscales sur le pouvoir d'achat.

---

## *“Avec l'indexation des salaires, une augmentation de la TVA entraîne moins d'effets sur le plan de la redistribution qu'on ne le pense souvent”*

---

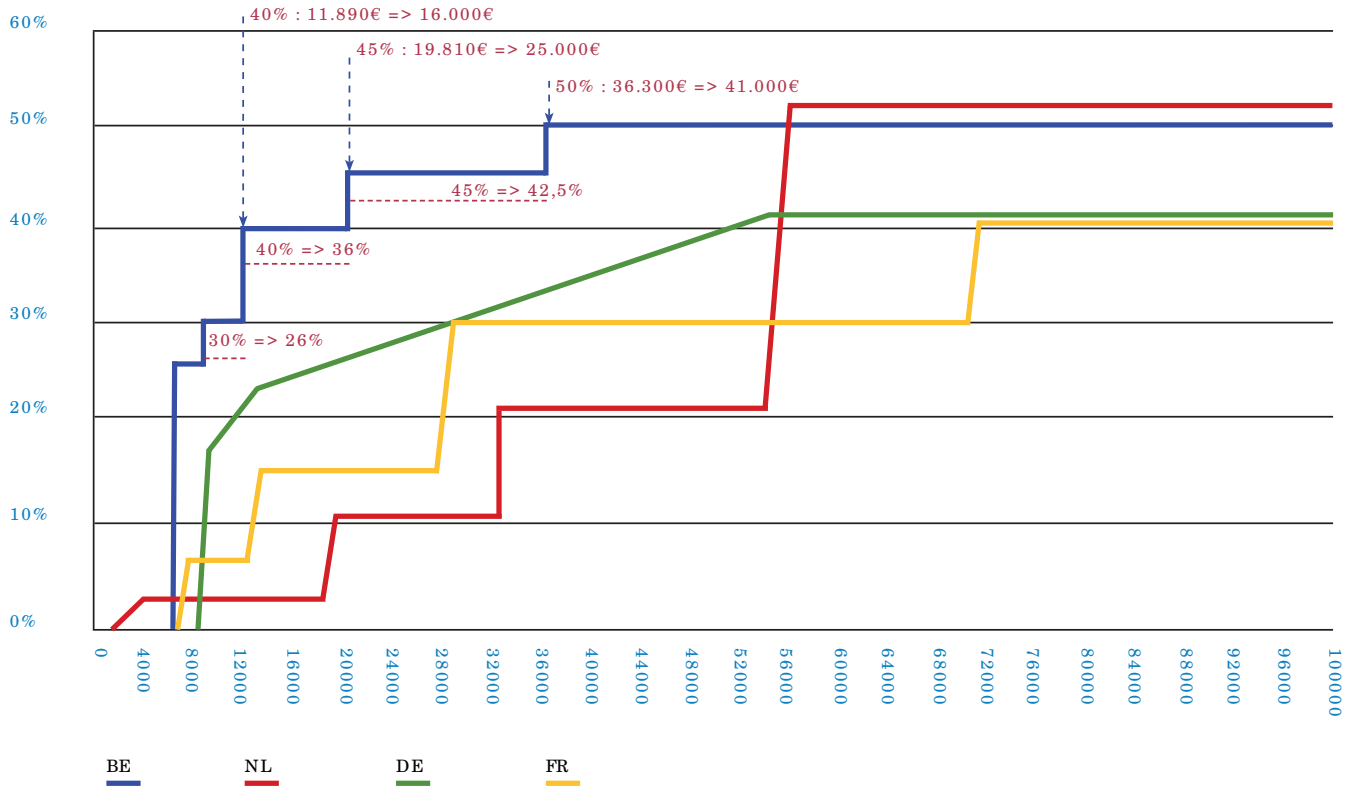
No us démontrons qu'avec l'indexation des salaires, **une augmentation de la TVA entraîne moins d'effets sur le plan de la redistribution qu'on ne le pense souvent.** Une augmentation pure et simple de la TVA aura plutôt des effets indésirables sur notre compétitivité, mais si les avantages budgétaires d'une augmentation de la TVA sont utilisés pour réduire les charges sociales sur le travail, ces effets indésirables ne se manifestent pas.

La complexité du système de TVA belge entraîne une perte en recettes fiscales de non moins de 2,8 milliards d'euros. Faire passer le taux de TVA de 12% à 21% représenterait une augmentation des recettes budgétaires de 444 millions d'euros. La redistribution des revenus, changerait à peine. Ces recettes permettraient de réduire de 0,65 point de pourcentage le taux de la contribution individuelle à la sécurité sociale. La combinaison des deux mesures n'influencerait pas la redistribution de façon notable.

Le débat politique confirme **que l'augmentation rapide et importante du taux d'imposition des personnes pour les salaires relativement modestes** crée un mécontentement certain en Belgique. Une des options politiques envisageables serait de ramener le taux actuel de 30% à 26%, celui de 40% à 36%, et celui de 45% à 42,5%, et de financer l'opération avec une augmentation du taux de TVA de deux points de pourcentage. Le premier décile perd 25 euros (1,6% du revenu équivalent) et le dixième décile gagne 39 euros (+0.36%).

Une alternative serait de modifier les barèmes de manière à ce que les contribuables ne se retrouvent plus aussi rapidement dans les tranches d'imposition les plus élevées (voir graphique 8). Une augmentation du taux de TVA de deux points de pourcentage suffit pour n'appliquer le taux de 40% qu'à partir d'un revenu de 16.000 euros (au lieu de 11.890 euros), le taux de 45% à partir d'un revenu de 25.000 euros (au lieu de 19.810 euros), et celui de 50% à partir de 41.000 euros (au lieu de 36.300 euros). L'impact sur la redistribution de l'impôt des personnes reste ici aussi assez limité.

### Schémas de l'impôt des personnes en Belgique et dans les pays voisins





3

**Proposition  
d'itinéraire**

*Remplaçons les plans d'embauche par  
l'assurance-emploi*

*L'assurance chômage belge a beau figurer parmi les plus coûteuses en Europe, elle est aussi parmi les plus mauvaises à mettre les chômeurs au travail. Cela doit changer. Il faut transformer l'assurance chômage en une assurance-emploi. Via un système à deux piliers, tout est fait sur mesure pour le demandeur d'emploi en vue de l'inciter et de l'aider à trouver un nouveau travail aussi rapidement que possible. Cette combinaison d'allocations dégressives et de soutien progressif se transforme pour les cas réellement problématiques en plan d'embauche résiduaire d'une prestation de services sociaux organisée. Personne ne reste sans travail, personne ne reste prisonnier du chômage et personne ne peut encore abuser des allocations de chômage.*



L'assurance emploi repose sur un budget fixe par chômeur, mais dont la composition change en fonction de l'augmentation de la durée du chômage. Le composant passif de l'allocation de chômage est prépondérant au début de la période de chômage. L'allocation peut même être supérieure à son montant actuel : les chômeurs doivent pouvoir chercher un emploi qui leur convient bien et leur revenu doit leur permettre de le faire.

La part de l'allocation de chômage dans le budget total diminue au profit de mesures d'accompagnement au fil du temps. Ces mesures deviennent peu à peu prépondérantes dans le budget. Cela implique **une dégressivité des allocations au fil du temps, mais au profit de la progressivité des dépenses d'accompagnement et d'investissement en vue de s'extraire du chômage.**

Il est important de stimuler financièrement le demandeur d'emploi qui est effectivement proche du marché du travail. Cela signifie que la baisse de la composante allocation doit débiter suffisamment vite, au moment où un encouragement financier peut avoir l'effet le plus positif, tant sur la recherche d'un nouvel emploi que sur la qualité de cet emploi. En outre, il est également important que les personnes trouvent un travail approprié qui les maintiendra sur le marché du travail. Accepter n'importe quel travail sous la pression du besoin de revenu aura un effet statistique positif, mais risque de se révéler négatif par la suite, tant pour la personne concernée que pour le marché du travail.

---

## ***“L'assurance-emploi est également l'instrument de prédilection pour s'attaquer à la surenchère des plans d'embauche”***

---

L'utilisation du budget progressif pour « l'activation » repose sur les services régionaux de l'emploi, comme le VDAB en Flandre et le FOREM en Wallonie. Il convient de privilégier une activation sur mesure en fonction de la personne et du marché du travail local. Nous devons toutefois veiller à ce que l'accompagnement débute très rapidement, et pour tout le monde. Nous devons également veiller à ce que les services compétents reçoivent des finalités objectives en termes de résultats en matière de remise au travail et soient jugés sur ces objectifs. Dans le cadre de la réforme de l'État, il faudra également réfléchir sur la *politique de sanction* vis-à-vis des chômeurs réfractaires. En effet, ne serons face au défi de faire exercer les deux perspectives – accompagnement et contrôle/sanctions – par un seul et même niveau de pouvoir, alors que le stimulant financier ou la motivation en vue d'épargner sur les allocations reste au niveau fédéral.

L'assurance-emploi est également l'instrument de prédilection pour **s'attaquer à la surenchère des plans d'embauche**. Suite à la sixième réforme de l'état, une grande partie de l'attirail de plus de 115 plans d'embauche, budget inclus, est transféré aux régions. Le temps est désormais à la réflexion. Faut-il évaluer un plan d'embauche sur la base du nombre de personnes qui y adhèrent ou sur la base du nombre net d'emplois qu'il permet de créer? Voulo ns-nous fournir aux demandeurs d'emploi un emploi temporaire, ou les mettre sur la voie d'une carrière? Un plan d'embauche sert-il à diminuer les charges de l'employeur, ou sert-il le demandeur d'emploi? Voulo ns-nous favoriser certains groupes particuliers, ou offrir des opportunités à des personnes? Si l'on ne veut retenir que les deuxièmes options de ces choix proposés, il faut supprimer au maximum les plans d'embauche. Le budget ainsi libéré peut aller à la réduction des charges sociales, et

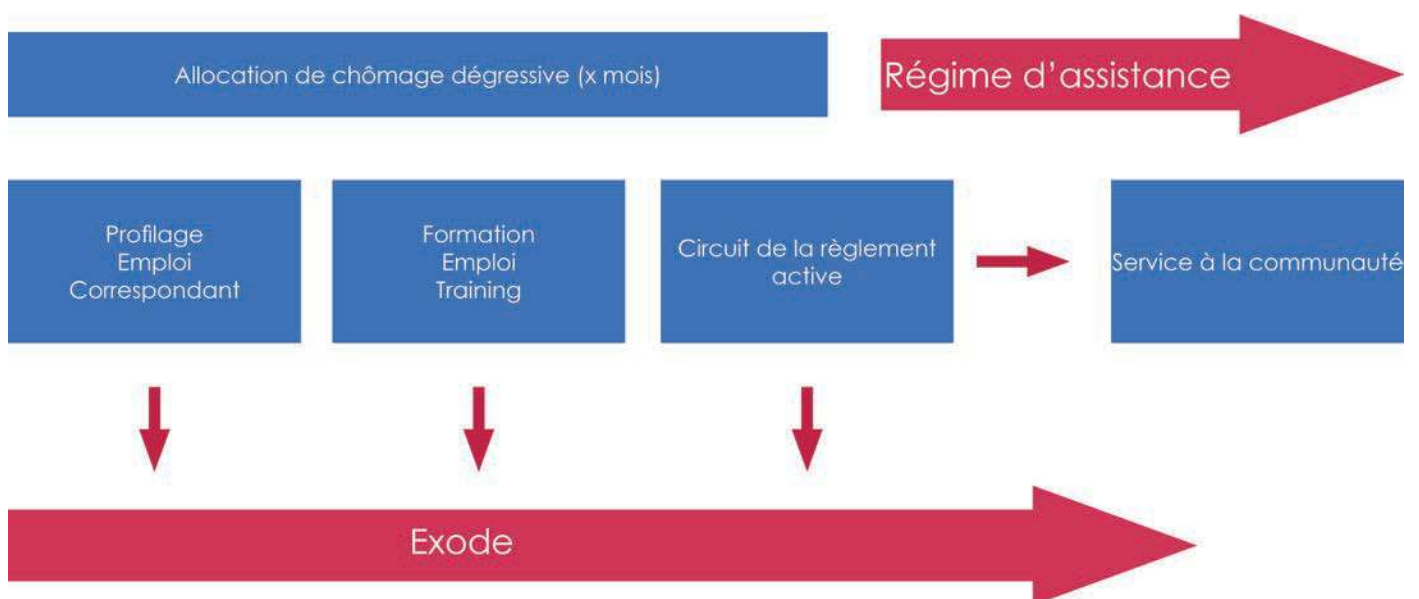
L'assurance emploi peut offrir aux demandeurs d'emploi une aide sur mesure dans le cadre de la recherche d'un nouveau travail.

Il faut au minimum assainir profondément le système actuel en fonction des **lignes directrices suivantes** :

- Réduisez les groupes-cibles : recherchez les plus grands dénominateurs communs des demandeurs d'emploi à problèmes, par exemple le niveau des salaires ou le profil d'enseignement.
- Consacrez plus d'attention à la perspective de carrière dans le cadre des plans d'embauche : trop de plans d'embauche offrent un emploi mais pas une carrière.

Réduisez la création d'emplois directs dans certains secteurs ou auprès de certains employeurs, et se concentrer davantage sur de larges encouragements à l'embauche qui profitent directement aux demandeurs d'emploi.

**Assurance-emploi: plus de protection, plus de soutien au réemploi, tout le monde actif et personne au travail en noir**





4

---

**Proposition  
d'itinéraire**

*Un meilleur financement pour une  
nouvelle croissance*

*Depuis la crise de la dette et la crise bancaire, on pose un regard critique sur les marchés financiers. Il reste aussi essentiel d'accorder des crédits pour entrer dans une nouvelle période de croissance saine. Il est donc extrêmement important qu'il y ait suffisamment de capital à risque disponible pour les jeunes entreprises innovantes. Le développement de ce capital à risque devrait être une priorité pour notre pays. En outre, les PME doivent être plus vite prêtes à investir. La mise en place d'une politique industrielle saine et une réglementation sensée qui n'entravent pas inutilement le développement des entreprises est aussi primordiale.*

Si nous voulons donner toutes ses chances à la prospérité, il est essentiel de lancer de nouveaux projets et de trouver à financer l'innovation. L'analyse des sources de financement de nos entreprises révèle l'importance du financement interne et le poids élevé des capitaux propres en Belgique. Depuis la crise, on note une nette tendance des entreprises à augmenter leur capital ou à contracter des dettes non bancaires plutôt qu'à se faire financer par les banques.

Si nous voulons mener avec bon sens le débat sur le financement des entreprises, il est important de bien cadrer le phénomène de rationnement du crédit. Aujourd'hui, le faible niveau des taux d'intérêt est trop souvent invoqué pour affirmer que, dans de telles conditions, il est impossible d'avoir un problème de financement. C'est faire peu de cas de plusieurs décennies d'études économiques sur l'information asymétrique et ses conséquences. Nos manuels d'économie démontrent pourtant qu'avec des informations parfaites, les arbitrages bancaires et autres n'ont pas de raison d'être.

L'évaluation des risques et de la rentabilité des projets est et restera toujours un processus imparfait. Le taux d'intérêt est en ce sens un instrument de screening parmi de nombreux autres. Des taux d'intérêt plus élevés peuvent amener les entreprises à envisager des projets assortis de risques plus élevés, qui auraient certes une plus petite chance de réussite mais un plus grand rendement en cas de réussite. Cela veut cependant aussi dire que les prêteurs décrochent à partir d'un certain seuil, parce qu'ils estiment que le rendement escompté ne peut plus justifier les risques.

---

## *“Notre pays doit faire du développement du capital-risque une priorité”*

---

Le taux du marché peut donc être bas, mais présente d'autre part une forme de rationnement du crédit. Certains projets sont rejetés à cause des risques qu'ils présentent, même s'ils promettent des rendements plus élevés. Outre le taux d'intérêt en tant que prix, le volume du crédit est un élément crucial pour faciliter les investissements.

Compte tenu des éléments développés ci-dessus, il est extrêmement important qu'il y ait suffisamment de capital-risque disponible pour de jeunes entreprises novatrices. Un horizon de plus de 8 ans est souvent exigé dans ce contexte. Ce sont donc celles qui parviennent à surmonter l'attrait du court terme qui enregistreront une valeur ajoutée réelle et durable lors de la récupération du capital. Les jeunes entreprises expliquent qu'outre les moyens des capital-risqueurs, elles en apprécient également les conseils.



Les investissements dans les entreprises de haute technologie méritent une attention particulière. Il est en effet très important de protéger la propriété intellectuelle, et les états de droit ne partagent pas tous la même culture par rapport aux infractions dans ce domaine. Il ne s'agit pas seulement de surveiller tous les instruments de financement, mais aussi de préserver la cohérence des différentes initiatives. Il faut des rapports équilibrés entre le public et le privé, tout en respectant les 10 autres commandements de la politique industrielle. Les PME doivent pouvoir bénéficier d'un accompagnement pour devenir 'investment ready', également pour les capitaux risques (venture capital) et les capitaux-investissement (private-equity). Une des options qui se présentent aux PME est de collaborer avec de grands groupes ou des réseaux internationaux de produits pour le financement de projets spécifiques.

Notre pays doit faire du développement du capital-risque une priorité. On constate encore toujours une progression du crédit sur le plan macroéconomique, mais il faut absolument prendre conscience du fait qu'à tout moment, selon le contexte et l'activité, certaines entreprises peuvent rencontrer des problèmes de financement. D'autre part, les pouvoirs publics imposent régulièrement aux entreprises des exigences qui pour les PME sont difficiles à supporter en raison de leur taille plus limitée. Ces exigences partent généralement de bonnes intentions sur le plan de la protection des consommateurs ou de la défense des intérêts des travailleurs ou des investisseurs, mais il est impératif d'éviter que de telles mesures ne nuisent au développement des PME.



5

**Proposition  
d'Itinera**

*Les soins de santé pour les personnes  
âgées :  
une politique qui émancipe les personnes  
âgées*

*Le vieillissement de la population entraîne une double pression sur le financement des soins de santé: il y a une baisse des contributions financières (recettes) et une augmentation de la consommation (dépenses). Tout cela n'augure rien de très rassurant pour l'avenir si nous voulons tailler notre système de soins sur le modèle classique de la sécurité sociale. Conserver ce modèle classique veut dire pénuries, listes d'attente et détériorations. La réforme de l'état offre cependant une opportunité de taille: nous nous trouvons devant une page blanche. L'histoire est encore à écrire. La prochaine législature déterminera le modèle social de notre collectivité vieillissante.*

Itinera plaide pour un changement de réflexion dans le cadre du débat sur les soins aux personnes âgées: **Il faut opter résolument pour des soins qui émancipent la personne âgée plutôt qu'ils ne la rendent dépendante, qui s'articulent autour de la personne âgée en tant qu'individu et qui la soutiennent pour qu'elle puisse rester autonome le plus longtemps possible.** Le monde politique doit miser dans ce contexte sur la création des conditions nécessaires pour permettre cette 'responsabilisation': une politique régionale forte en faveur des personnes âgées, une augmentation des investissements dans la prévention, la création de réseaux de services de soins et de logements, l'inventaire des besoins en matière de soins de santé via un enregistrement centralisé de l'offre et des besoins locaux, le renforcement des soins à domicile avec des équipes multidisciplinaires locales, la stimulation du marché de la rénovation pour l'adaptation de logements aux besoins physiques du vieillissement, l'inventaire par les administrations locales des environnements adaptés aux aînés.

Le financement des soins aux personnes âgées doit évoluer d'un système orienté sur les institutions vers un système orienté sur l'individu, ce qui permettrait de passer d'un système de soins piloté par l'offre à un système de soins piloté par le besoin. **Le sénior se verrait attribuer un budget personnel, en fonction de ses revenus et des soins dont il a besoin.** Les utilisateurs deviennent ainsi la force motrice du secteur des soins aux personnes âgées. Donner aux séniors la possibilité de choisir amènerait les fournisseurs à proposer une offre de qualité élevée et abordable, attractive pour les personnes en besoin de soins. Une concurrence saine et basée sur la création de valeur peut ainsi être mise en place entre les acteurs du secteur.

---

***“Itinera plaide pour des soins qui émancipent la personne âgée plutôt qu'ils ne la rendent dépendante, qui s'articulent autour de la personne âgée en tant qu'individu et qui la soutiennent pour qu'elle puisse rester autonome le plus longtemps possible.***

---

L'attribution d'un budget personnel fait en sorte que les soins parviennent jusqu'à la personne âgée, et ce n'est plus la personne âgée qui est envoyée vers les soins. Aussi un tel modèle de soins nécessite **un paysage de soins transparent, ouvert et honnête dans lequel le gouvernement intervient moins directement.** Itinera considère que la tâche des pouvoirs publics doit glisser d'une régulation sur le plan des critères structurels (par ex. fixation des prix, normes de personnel,...), vers la création de règles du jeu égales pour tous les types de fournisseurs de soins, et vers un contrôle fondé sur des critères de qualité.

La moyenne de 15 à 20 ans que les 65+ peuvent encore vivre en bonne santé doit être considérée comme un continuum, une courbe qui, d'axée sur le bien-être, va progressivement être plus axée sur les soins de santé. **Nous ne serons pas servis par un modèle de financement global et uniforme où chaque individu est prisonnier d'un cadre standardisé.** Il faut de la diversité et de la concurrence. Nous plaïdons pour un système de solidarité intelligente où ce n'est pas le pouvoir qui doit faire plus pour chacun, mais où chacun doit être en mesure de faire plus pour lui-même. L'abordabilité des soins doit avant tout être garantie pour les groupes les plus vulnérables.

Il faut en outre développer un système qui permet à tout un chacun de prendre sa propre responsabilité sans trop de risques et de sécuriser ses vieux jours. Cela se fait avec des règles du jeu ouvertes et identiques pour tous, où les assureurs-santé sont libres de composer eux-mêmes leur propre package. Ils doivent prouver, en toute concurrence, qu'ils représentent le meilleur choix pour une couverture de qualité et abordable. Des investissements privés doivent être fiscalement encouragés. Les épargnes et autres assurances complémentaires reçoivent ainsi une plus grande part dans le package total. Tout ceci est combiné avec une régulation ciblée pour prévenir les risques de sélection. Cela donnera un ballon d'oxygène au biotope de croissance économique du vieillissement.





# Pensions

6

**Proposition  
d'itinéraire**

*Rétablir la relation entre pension et effort*

*Dans un système soutenable et transparent chaque travailleur dispose d'un « compte » personnel sur lequel ses contributions et celles de son employeur sont inscrites. L'adoption du système de comptes notionnels présente le double avantage de décourager les départs anticipés à la retraite et d'indexer les prestations à l'allongement de la durée de vie.*

Des solutions structurelles existent aussi comme nous le démontre la Suède, qui, il y a plus de dix ans, a modernisé son système de pension tout en préservant la philosophie de base de protection sociale, de solidarité et d'équité. La clé de cette réforme est l'adoption du système de comptes notionnels qui présente le double avantage de décourager les départs anticipés à la retraite et d'indexer les prestations à l'allongement de la durée de vie. La pension de survie du régime des comptes notionnels permet de calculer un capital « notionnel » à l'âge de la retraite, en comptabilisant l'ensemble des contributions de l'affilié, indexées selon le taux général d'évolution des revenus. Le capital « notionnel » est ensuite converti en rente viagère selon un taux qui tient compte de l'âge effectif de départ à la retraite et de l'espérance de vie à ce moment. Ce système internalise donc le risque de longévité et de départ prématuré à la retraite. La pension de survie est ensuite indexée annuellement sur base des prix et des revenus des actifs.

---

*“Le système de comptes notionnels présente le double avantage de décourager les départs anticipés à la retraite et d'indexer les prestations à l'allongement de la durée de vie”*

---

Le système a été bien accueilli par la population, le taux d'emploi des seniors et les prestations moyennes de pension sont plus élevées que chez nous, et le coût du vieillissement est trois fois plus faible. Le régime des comptes notionnels présente suffisamment de flexibilité pour être adapté aux besoins et contraintes propres à chaque pays. En harmonisant les systèmes de pension, il assure une plus grande équité entre fonctionnaires et salariés. Il favorise une meilleure reconnaissance des carrières longues (souvent le cas des bas salaires) puisque les prestations de pension sont basées sur la durée effective de carrière. Le système encourage les travailleurs âgés à rester plus longtemps au travail. En fait, la poursuite de l'activité est même doublement encouragée dans un régime de pension en comptes notionnels, par l'accroissement du capital virtuel et par la hausse du coefficient de conversion de ce capital en pension liée au raccourcissement de la durée attendue de la pension. Le système facilite aussi la sortie progressive du marché du travail (mi-temps pensionné). Le mode de calcul de la pension permet aussi plus de flexibilité dans l'âge de sortie du marché du travail en fonction des motivations et capacités de chacun. Il s'adapte facilement aux carrières mixtes par la simple portabilité du capital virtuel d'un régime à l'autre. La transition peut se faire progressivement sans remettre en cause les droits acquis des pensionnés actuels. La mise en place d'une telle réforme structurelle nécessite de bien séparer le nouveau système qui doit être financièrement viable à long terme, du passif de l'ancien système qui devra être isolé et être financé par d'autres impôts.<sup>8</sup> La Suède a bénéficié d'un fonds de réserve de 40% de son PIB pour pouvoir financer partiellement cette transition. Notre Fonds de vieillissement représente à peine 4% de notre PIB. Une analyse détaillée de la transition vers un système de comptes notionnels en France est proposée dans Bozio et Piketty (2008) et dans le dernier rapport du Comité d'Orientation des Retraites (COR 2010). Thomas Piketty a été conseiller personnel du PS en France. On peut donc difficilement assimiler le système des comptes notionnels à une dérive libérale de notre système de pension.

Dans notre système de répartition, les pensions sont principalement financées par les contributions des actifs. Cela implique une exposition aux risques démographiques et sociologiques. Les évolutions en matière d'espérance de vie, de fertilité, de la structure familiale, et de la durée de carrière influencent le financement des pensions. **C'est pourquoi il est essentiel de mettre en place des mécanismes de stabilisation automatique dans la prochaine réforme des pensions.**

Un autre aspect important de la réforme est la solidarité entre personnes. Un système de comptes nationaux basé sur un capital virtuel proportionnel à l'effort contributif de chacun exclut la solidarité. Cependant, on peut facilement réintroduire de la solidarité directement dans le système des comptes nationaux via l'utilisation des périodes assimilées. Alternativement, on peut séparer la partie contributive des pensions (assurance) de la partie non contributive (assistance). C'est en fait le principe de contribution qui justifie que le financement de la pension demeure assis sur les seuls salaires. Dans les faits, notre système de sécurité sociale en Belgique est financé à plus d'un tiers par des recettes non liées aux salaires (financement alternatifs dont recettes de TVA). La partie non contributive correspond au contraire aux dépenses de sécurité sociale pour lesquelles les droits sont les mêmes pour tous, indépendamment des cotisations payées. Puisqu'il n'existe pas de lien entre ces droits et les niveaux de salaires, son financement peut se faire par d'autres impôts. On a ainsi clarifié ce qui relève d'une logique d'assurance et ce qui relève d'une logique de solidarité. Cette réforme permet donc de renforcer la transparence et la lisibilité de notre système de pension.



7

---

**Proposition  
d'itinéraire**

**Rétablir la relation entre salaires et  
productivité**

*Dans l'industrie belge, l'évolution du coût salarial ne semble être liée que pour 30% à l'évolution de la productivité. En Allemagne, ce rapport est deux fois plus élevé. En permettant aux salaires d'augmenter plus vite que la productivité ne l'autorise, nous risquons de nous mettre nous mêmes hors jeu dans des secteurs où la concurrence est internationale. Il faut mettre un terme à cette dangereuse évolution par le biais d'une politique efficace empruntant diverses pistes.*



Les coûts salariaux par unité produite augmentent plus vite en Belgique que dans la zone euro. Cela ne poserait aucun problème si la productivité suivait une tendance similaire, mais ce n'est malheureusement pas le cas.

Pour ces dix secteurs en Belgique, la variation observée au niveau de la productivité du travail n'explique que 30% de la variation salariale. En d'autres mots, dans ces 10 secteurs industriels, 70% de l'évolution salariale sont tout à fait indépendants de l'évolution de la productivité du travail. Dans l'industrie allemande, le rapport entre coût salarial et productivité est deux fois plus élevé qu'en Belgique pour la période 2002-2009 : 60% de la variation des salaires peuvent s'expliquer par la variation de la productivité. Et dans le secteur industriel de pays comme la France, l'Espagne et l'Italie aussi, le lien entre salaires et productivité est beaucoup plus fort que dans notre pays. L'évolution en Belgique est dangereuse et risque d'induire à terme un handicap compétitif insurmontable pour l'industrie belge.

Cette analyse sectorielle révèle qu'en Belgique l'évolution de la productivité ne détermine que dans une faible mesure l'évolution des salaires dans les secteurs moins exposés à la concurrence internationale, comme l'industrie alimentaire (26%) ou le secteur des imprimeries et des publications (21%). On observe à ce niveau un contraste important avec l'industrie alimentaire allemande dont la dynamique de marché est pourtant très comparable à la nôtre, mais où l'évolution des salaires est étroitement liée à l'évolution de la productivité du travail (71%). Bien que l'industrie alimentaire se tourne traditionnellement vers les marchés locaux, il n'en reste pas moins que nos entreprises actives dans ce secteur doivent rester compétitives pour pouvoir exporter leurs produits vers les marchés de croissance internationaux.

---

## *“En Allemagne, pour la période 2002-2009, le rapport entre variation de la productivité et variation des salaires est au moins deux fois plus élevé qu'en Belgique”*

---

Sur le plan de la compétitivité internationale, ce qui compte c'est la mesure dans laquelle le coût salarial reflète l'évolution de la productivité technique. La Belgique se trouve incontestablement face à un problème dans ce contexte. Un pays qui est exposé à la concurrence internationale au sein d'une seule et même unité monétaire et qui doit en outre se tourner vers les marchés émergents pour assurer une croissance de ses exportations, doit absolument réduire et tenir sous contrôle l'énorme fossé qu'il y a entre l'évolution de la productivité et l'évolution du coût (réel) des salaires. Il peut le faire soit en augmentant la productivité, soit en ralentissant la progression des salaires. La deuxième option est souvent plus facile à mettre en œuvre que la première. Nous pouvons à terme augmenter notre productivité en innovant et en investissant dans de nouvelles technologies et de nouveaux concepts. D'autre part, existe-t-il une seule région dans le monde occidental qui ne soit pas encore convaincue de l'importance de l'innovation ? Il devient de plus en plus difficile d'être plus novateur et plus productif que le 'reste du monde'.

En ce qui concerne l'évolution des coûts salariaux, on ne peut que se féliciter de l'attention accordée à la compétitivité et à l'adaptation de l'indexation par le gouvernement fédéral et la concertation interprofessionnelle. Mais cette attention n'a pas permis de combler l'écart de compétitivité avec certains de nos pays voisins, au contraire. Il convient de se demander pourquoi les institutions et processus liés à la compétitivité des coûts en Belgique ne sont pas suffisamment efficaces ou suffisamment solides. Pourquoi ne parvient-on pas à réaliser ce que l'on cherche à réaliser, alors qu'à l'étranger ils parviennent à mieux

faire correspondre l'évolution du coût salarial à l'évolution de la productivité ? L'approche belge est elle trop complexe, ou une partie de nos institutions et processus sont ils contre productifs?

Diminuer l'imposition du travail par le biais d'éventuels glissements fiscaux présenterait un potentiel de réduction du coût salarial, ce qui aurait également un impact sur l'évolution des salaires. Nous devons en outre aussi améliorer le modèle proprement dit de la fixation des niveaux de salaire. Ce modèle repose en effet trop largement sur des mécanismes d'augmentation automatique (barèmes et indexation) et sur une approche centralisatrice (CCT et norme salariale). Il faut introduire plus de variété et de flexibilité dans la fixation du niveau des salaires. Cela pourrait se faire par exemple en en menant les négociations salariales plus au niveau des entreprises individuelles, en incluant la technique (courante au niveau international) d'un 'opt out' via une concertation sociale au sein de l'entreprise concernée.

Rapport entre la variation du coût réel des salaires et la variation de la productivité du travail pour l'année 2009 pour l'industrie						
Belgique	Allemagne	Espagne	Finlande	France	Royaume- Uni	Italie
30%	60%	57%	38%	49%	42%	44%



# Enseignement

8

**Proposition  
d'itinéraire**

*De l'échec scolaire à la progression scolaire  
et à la participation professionnelle*

*L'échec scolaire est au centre des attentions. Il faut rappeler l'importance de le traiter en amont: quand l'élève entre à l'école et lorsque l'élève est à l'école. Une attention focalisée sur le progrès de chaque élève et une comparaison de performance entre écoles peut réduire le risque de « décrochage intellectuel » qui préfigure le décrochage scolaire: prévention. Il faut aussi dépasser la distinction binaire entre diplômé et non-diplômé : il faut revaloriser le rôle de l'école comme tremplin vers l'emploi. On peut ainsi non seulement réduire le décrochage mais le redéfinir et limiter ses conséquences. On peut être formé sans être diplômé : en renforçant les liens entre l'école et le monde du travail on peut à la fois éviter le décrochage et répondre à la pénurie de talents dans certains secteurs de notre économie.*

Le « décrochage intellectuel » pourrait être largement atténué en nourrissant de sens concret les enseignements dispensés. Surtout à la fin de l'enseignement primaire et au début de l'enseignement secondaire, les élèves expriment les premiers signes de lassitude voire de démotivation. Au lieu d'une réforme structurelle, nous pensons qu'**une amélioration des méthodes et des pratiques est la seule garante d'une réduction durable du décrochage scolaire**. Pour pouvoir améliorer les pratiques, les écoles doivent connaître leur capacité à maintenir dans le système scolaire et à former de manière ininterrompue leurs élèves. Une **comparaison des performances académiques entre écoles** n'est pas une baguette magique. Il serait beaucoup plus utile de mesurer les progressions des élèves au sein de chaque école. Cela permettrait d'identifier la valeur ajoutée d'une école (entre l'entrée et la sortie d'un élève dans une école, que les compétences a-t-il développées?) et les bonnes pratiques des enseignants.

Le phénomène du décrochage scolaire peut donc être nuancé et ne plus être ramené à la seule distinction binaire entre diplômé ou pas de diplômé. Cela nous permettra aussi de mieux comprendre les différences entre les écoles, et entre les élèves d'une même école, et offre en outre un regard pédagogique différent sur la même problématique. Délivrer un diplôme n'est pas nécessairement ou pas toujours la caractéristique d'une bonne école.

---

***“Une amélioration des méthodes et des pratiques est la seule garante d'une réduction durable du décrochage scolaire”***

---

Il y a un important effet négatif du décrochage scolaire lorsque le fait d'avoir des diplômes facilite l'accès à l'emploi et diminue le risque de chômage. L'enseignement n'est pas en soi seul capable d'effacer de profonds problèmes sociaux et sociologiques, et l'enseignement secondaire ne peut en soi effacer un handicap scolaire qui s'est bien souvent construit dès l'entrée à l'école. Une plus grande attention à la progression *individuelle* représente dès lors un pas dans la bonne direction et permettra en outre de réduire le décrochage scolaire 'intellectuel' des élèves à problèmes. Mais ces derniers doivent également pouvoir être aidés avec les possibilités de transition et d'alternance entre écoles et hors des écoles.

Il est important de s'interroger sur le rôle de l'école en tant que tremplin vers la participation à la vie active. Si nous mettons l'accent moins sur le diplôme et plus sur les connaissances et les compétences, ainsi que sur les mécanismes qui, à partir de l'école, permettent d'utiliser ces compétences dans la vie économique et sociale, **nous pouvons réduire beaucoup d'effets du décrochage scolaire sans avoir pour autant à organiser la délivrance de diplômes.**

Au final, la problématique du décrochage scolaire nous oblige à une profonde réflexion sur le rôle de l'enseignement et des écoles proprement dites, et sur les passerelles qui existent entre l'école et le monde du travail. Les écoles sont également capables de former sans nécessairement délivrer de diplôme, pour autant qu'elles amènent l'élève avec un bagage suffisant jusqu'au premier échelon de sa carrière. Ces dimensions du problème sont restées trop longtemps sous silence. Si elles sont mises en avant, **le décrochage scolaire pourrait servir à développer des passerelles entre l'école et le monde du travail**. Ces passerelles ont évidemment deux côtés. Il faudra aussi adresser celui de l'emploi et le fétichisme du diplôme notamment dans les politiques de recrutement et de sélection.

Le phénomène des professions en pénurie est bien connu, tout comme le fait que de nombreux employeurs dans des secteurs techniques doivent consentir eux mêmes de gros efforts de formation lorsqu'ils engagent de nouveaux collaborateurs. Améliorer de façon stratégique la fonction de passerelle entre l'école et le monde du travail, permettra dans la foulée de réduire efficacement le décrochage scolaire, en proposant à ce même groupe d'élèves des alternatives adaptées et efficaces au parcours scolaire formel : un grand *win-win*.





9

---

**Proposition  
d'itinéraire**

*La qualité centrale à un système  
de soins de santé ambitieux*

*La satisfaction subjective à l'égard de notre système de soins de santé atteint des niveaux particulièrement élevés. En raison de la liberté de choix et d'accessibilité physique notre système des soins est décrit comme étant le plus généreux en Europe. Des rapports internationaux remettent toutefois en doute l'objectivité de ce niveau record. La nuance, c'est que le libre choix et la satisfaction qui l'accompagne ne sont que peu basés des choix véritablement informés, par manque de transparence des résultats en matière de soins de santé. Or, la qualité est souvent en deçà du niveau voulu. Aussi, la qualité n'est pas récompensée. Qui plus est, les hôpitaux les moins performants peuvent réaliser davantage de prestations et dès lors générer davantage de revenus. En outre, pratiquement la moitié des hôpitaux fonctionnent avec des pertes. Les patients et les médecins doivent de plus en plus compenser des déficits. On réduit les effectifs, ce qui peut avoir des effets dramatiques sur la qualité des soins.*

Savoir où l'on peut bénéficier de la meilleure qualité des soins est un droit fondamental de tout patient. Des démarches sont entreprises, mais l'ouverture est insuffisante et les initiatives dénuées d'engagement. Rien d'étonnant dès lors à ce que ce soient principalement les hôpitaux performants qui publient leurs résultats. **La transparence est pourtant une condition requise pour un changement de culture orienté qualité.** Nous passons ainsi d'un pseudo-libre choix et d'une satisfaction basée sur la réputation vers un patient consommateur véritablement informé. Les informations sont disponibles. Elles ne sont toutefois transmises ni de manière systématique, ni de manière uniforme. L'ère de silence est révoquée. Il faut charger un organe indépendant —pas le gouvernement, ni les mutualités, ni les prestataires de soins eux-mêmes— de dévoiler les résultats. Par conséquent, une vague générale et spontanée d'amélioration et de sensibilisation des soins de santé va être portée par les choix des patients et des médecins traitants.

**Le combat pour une meilleure qualité ne peut être considéré comme une guerre menée contre les médecins et les prestataires de soins.** Sans leur engagement, il ne sera pas possible de réaliser l'objectif d'amélioration de la qualité. Dans ce cadre, la qualité ne peut être synonyme de bureaucratie et de réglementation à l'excès. Sans quoi, les soins seraient menacés de destruction interne par une résistance incessante à toute forme de changement. La numérisation et la simplification administrative doivent lui offrir une chance de réussite. Une bonne administration doit aussi mettre la qualité à l'ordre du jour de tout comité directeur, conseil médical et conseil d'administration. Ce faisant, le suivi de la qualité servira à guider la politique vers une ambition collective d'amélioration et à investir dans la politique du personnel plutôt que de suivre la voie des suppressions d'effectifs.

---

*“Le combat pour une meilleure qualité ne peut être considéré comme une guerre menée contre les médecins et les prestataires de soins”*

---

**Il faut tendre vers un système de rémunération basé sur la création de valeur ajoutée. Et viser une valeur ajoutée maximale pour le patient.** Le financement des prestations est utile pour les diagnostics complexes et les soins imprévisibles. Les soins prévisibles sont généralement rémunérés par un montant forfaitaire. Nous sommes partisans d'une combinaison intelligente de rémunération par prestation par prestation avec préfinancement pour les soins planifiables et de rémunération globale pour les soins chroniques et de longue durée. Avec gratification systématique de la qualité. Qui obtient de bons résultats est récompensé, les autres sont incités à faire mieux (figure).

Les risques financiers sont transférés aux prestataires de soins en partant de l'idée que les excellents prestataires de soins se développent, les autres étant appelés à s'adapter ou à disparaître. Ce qui incite les hôpitaux à faire des choix ciblés dans l'offre de soins dans laquelle ils souhaitent exceller. Ils deviennent ainsi des prestataires de soins plus spécialisés et plus efficaces, qui complètent leur offre —principalement extra muros— par des soins de base et de soins dispensés dans le cadre de maladies chroniques. Le décloisonnement, la rationalisation et la collaboration interprofessionnelle sont stimulés entre les hôpitaux. Tous les acteurs partagent le même objectif : davantage de soins de qualité, axés sur le patient. Tout cela devant encourager **une concurrence positive entre les hôpitaux, laquelle tout le monde sort gagnant** : des patients qui bénéficient de meilleurs soins, des prestataires de soins récompensés pour leur excellence et une meilleure maîtrise des coûts pour la société.

